



Note aux étudiants

Additivement à nos précédentes notes relatives à la vaccination contre le virus Covid-19 et en prévision de la reprise imminente **des cours en mode présentiel**, nous rappelons à l'ensemble des étudiants de la P39 l'obligation de se faire vacciner contre Covid-19 pour accéder au campus de l'Institut et ce conformément aux nouvelles dispositions prises par le Gouvernement notamment celles du décret exécutif n° 21-544 du 28 décembre 2021 portant institution d'un pass vaccinal.

A cet effet, il est nécessaire de transmettre une copie de vos cartes de vaccinations à l'Administration par email **dans les plus brefs délais**, faute de quoi il ne serait permis aux étudiants non encore vaccinés d'accéder à l'Institut, ce qui va impacter le déroulement normal de la formation desdits étudiants. Ces derniers devront **faire face à leurs responsabilités** à ce sujet et leurs cas seraient soumis à l'examen du CPC pour prendre les mesures requises en la matière.